

Habscht, le 06 novembre 2023

Objet : Service de recyclage

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Habscht,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal la question suivante pour réponse et discussion éventuelle.

Dans le cadre de la fusion des anciennes communes de Habscht et Simmer, la commune est entrée dans deux systèmes de centre de recyclage, LAMESCH et SICA. A cet effet, afin de faciliter la vie de nos citoyens, il serait plus judicieux de se prononcer sur un des deux services de recyclage.

En ce qui concerne cette thématique et les services liées indirectement à celle-ci je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Quelle est la durée des contrats avec les sociétés LAMESCH et SICA ?
2. Au cas où la commune porterait son choix vers un des deux systèmes de recyclage, à combien se chiffreraient ces dépenses et quelles seraient les contraintes ?
3. Lequel des deux centres de recyclage serait plus avantageux pour nos concitoyens ?
4. Y a-t-il déjà eu un inventaire du centre de recyclage d'Eischen ? Les citoyens se plaignent que le conteneur est toujours plein et ils doutent que leurs déchets soient triés et recyclés de manière adéquate. En raison de l'augmentation constante de la population dans la commune, nous pensons qu'un centre de recyclage plus grand avec plusieurs conteneurs serait approprié. Qu'elle est votre avis à ce sujet ? Cette année, la société Ady's Hygiène Sàrl a nettoyé gratuitement les poubelles de nos concitoyens. Quels ont été les coûts pour la commune afin d'offrir ce service ? La taxe communale

a-t-elle été augmentée ? Nos habitants ont-ils donné leur avis au sujet de cette action et celle-ci sera-t-elle répétée annuellement à l'avenir ?

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le groupe LSAP,
Luca COLLING, conseiller communale